Communiqué de presse

15 décembre 2021

Signature de la Convention Territoriale Globale

La Caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône et les communes de Gardanne, Gréasque et Meyreuil s'unissent pour mieux répondre aux besoins des familles.

Le 17 décembre, la Caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône (Caf 13) et les communes de Gardanne, Gréasque et Meyreuil signeront une Convention territoriale globale (Ctg). Cette convention, initiée par la Caf 13, a pour objectif de coordonner les actions de l'ensemble des acteurs du territoire pour offrir des services de meilleure qualité et plus adaptés aux besoins des familles de ces trois villes.

La Convention, conclue pour 5 ans, porte sur l'ensemble des domaines d'action de la Caf 13 qui assure une présence auprès des familles tout au long de la vie : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, logement, amélioration du cadre de vie, insertion, handicap et accès aux droits.

Cette Ctg permet aux communes de Gardanne, Gréasque et Meyreuil de porter un projet social pour leurs habitants et d'affirmer leurs ambitions sociales et familiales. Elle renforce les coopérations de l'ensemble des acteurs et la complémentarité des interventions. Concrètement, cette Ctg s'appuie sur un diagnostic co-construit par les partenaires pour définir les enjeux du territoire.

Outil de développement social local, elle met en évidence 5 orientations stratégiques :

- Accessibilité aux services pour tous et inclusion numérique : accompagner les publics les plus vulnérables dans l'utilisation des outils numériques afin de faciliter l'accès aux droits et le maintien des liens sociaux

- Adapter l'offre de services aux évolutions de la population, notamment en direction des familles les plus vulnérables : prendre en compte les situations de fragilité et agir dans une logique préventive

- Coordonner les acteurs et services à l'échelle du territoire : favoriser le travail en réseau pour une meilleure prise en compte des situations et orienter les publics vers l'acteur adapté

- Cohérence territoriale : favoriser la mobilité intercommunale pour les familles afin de faciliter leur accès aux différents services

- Développer l'offre en direction des enfants et des jeunes : renforcer la couverture de la population par des équipements et services petite enfance, enfance et jeunesse

Le diagnostic partagé a ainsi identifié 4 actions prioritaires :

1. Créer un Relais Petite Enfance (RPE = ex-RAM) sur la commune de Gardanne

> Structurer un réseau d'Assistant(e)s Maternel(le)s, orienter les parents vers les modes de garde adaptés à leurs besoins et les accompagner dans leur fonction d'employeur

2. Créer des places de crèche (Établissement d'Accueil du Jeune Enfant)

> Adapter l'offre aux évolutions et spécificités du territoire en agrandissant les établissements existants et en en créant de nouveaux :

. Création d'une Micro-Crèche (Mic) sur le quartier Les Logis Notre Dames (Qpv) à Gardanne, agrandissement et extension du nombre de places (+ 7 berceaux) sur le Multi Accueil (Mac) La Farandole à Gardanne, création de Micro-Crèches (Mic) privées sur les communes de Gréasque et Meyreuil.

3. Mettre en place des actions structurantes en direction de la jeunesse

> Augmenter la capacité d'accueil des Accueils Collectifs de Mineurs en direction des enfants et des jeunes (centres aérés).

. Construire des locaux sur la commune de Gardanne dédiés pour accueillir 500 enfants de 3 à 12 ans, une augmentation de l'offre d'accueil de + 150 enfants à horizon 2024 et créer un accueil de jeunes sur la commune de Meyreuil en 2023 dont les locaux permettront une interaction Accueils Collectifs de Mineurs, Médiathèque et Maison du Bel Age.

> Créer une plateforme jeunesse sur la commune de Gardanne destinée à l'accueil de jeunes, un réseau de partenaires acteurs dans le domaine de la jeunesse (permanences mission locale, centre d'information et d'orientation) et des activités ressources (école de musique, d'arts plastiques) …

> Créer une ludothèque sur la commune de Gréasque

4. Créer un réseau d'acteurs autour des thématiques définies comme prioritaires Petite Enfance, Jeunesse, Parentalité, Handicap

> Structurer le travail en réseau en s'appuyant sur les actions et ressources existantes du territoire afin de capitaliser et partager les expériences menées.

CONTACT PRESSE : Alexandra Zebrowski
alexandra.zebrowski@cafmarseille.cnafmail.fr
04 88 57 30 49